

Jacques Morel
21 rue Freyermuth
67380 Lingolsheim

Lingolsheim, le 20 avril 2026

Tél. 06 84 56 04 60
E-Mail : jacques.morel67@wanadoo.fr

Madame la députée Sandra Regol
6 rue de Rosheim
67000 Strasbourg

Madame la députée,

J'ai été touché par votre présence à la commémoration du génocide des Tutsi de 1994 devant la stèle au cimetière de la Robertsau à Strasbourg ce dimanche 12 avril 2026. Je n'ai aucune qualité à représenter les survivants de ce génocide mais, depuis 1994, je suis écœuré par le rôle qu'a joué mon pays au Rwanda en soutenant les auteurs de ce génocide, le gouvernement intérimaire rwandais, son armée, les milices, les responsables administratifs, préfets, bourgmestres, les journaux et les radios qui appelaient au massacre. J'ai publié un livre en 2010 "*La France au cœur du génocide des Tutsi*", et je participe à l'administration du site web <https://francegenocidetutsi.org/> où nous accumulons les documents qui établissent l'implication de notre pays dans ce crime.

Le rapport de la commission d'historiens, dirigée par Vincent Duclert et chargée par le président de la République de dépouiller toutes les archives françaises concernant le Rwanda entre 1990 et 1994, a conclu à des « responsabilités accablantes » de notre pays, corroborant ce que j'ai écrit. Cependant, je regrette le caractère flou de ce jugement et l'usage de formules alambiquées comme le constat d'une « défaite de la pensée ».

De plus, l'affirmation qu'il n'y a pas de preuve de complicité de génocide dans toute cette masse de documents est surprenante. Certains attestent que notre pays a aidé à la commission du crime ou s'est abstenu de l'empêcher, ce qui est la définition, si je ne m'abuse, de la complicité. Si l'intention de commettre le génocide n'est pas écrite explicitement, l'assimilation du Tutsi à l'ennemi est fréquente dans les textes officiels français, telles les notes du chef d'état-major particulier au président de la République. Compte tenu du fait que dans cette guerre, la France se range du côté de l'armée rwandaise, que celle-ci ne fait pas de prisonniers, notre pays prend part dès octobre 1990 à ce qui s'avère être un processus de génocide puisque l'ennemi que se donne la France est le Tutsi qui représente un groupe humain qualifié d'ethnie. Ce terme figure dans la définition du génocide à l'article II de la Convention des Nations unies de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Par ailleurs, le rapport Duclert contourne les faits les plus cruciaux. Certes, il

peut arguer d'un manque de temps. Ainsi du rôle de Français dans l'attentat contre l'avion du président rwandais, du rôle de l'ambassadeur de France dans la formation du gouvernement intérimaire rwandais et, durant l'opération Turquoise, de l'abandon des Tutsi aux tueurs pendant quatre jours dans la région de Kibuye et de l'aide apportée aux tueurs dans leur fuite au Zaïre.

La France signataire de la Convention des Nations unies pour la prévention et la répression du crime de génocide se devait d'arrêter les responsables du génocide et de les remettre à la force des Nations unies. Les noms de ces responsables étaient connus. L'armée française était sur place. Loin de les arrêter, les militaires français se sont entretenus avec eux, ils ont facilité leur fuite au Zaïre. Ils ont permis que l'armée gouvernementale franchisse la frontière avec ses armes lourdes et lui ont même fourni un soutien matériel.

Tout se passe comme si la commission Duclert avait reçu pour consigne de ne pas alimenter une éventuelle mise en cause pénale des agents de l'État et des dirigeants politiques et militaires de l'époque, à l'exception peut-être du premier d'entre eux, le président de la République François Mitterrand. Mais son décès exclut toute poursuite.

La justice française a été saisie de quelques-unes de ces questions. Concernant l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président rwandais, l'instruction du juge Bruguière a conduit à accuser des Rwandais proches de Paul Kagame d'avoir déclenché ce génocide en abattant l'avion du président rwandais, alors que ce sont eux qui, avec Kagame, l'actuel président, et l'armée du Front patriotique rwandais (FPR) ont mis fin au génocide. Il s'est avéré que cette accusation était fondée sur de faux témoignages, une fausse identification de missiles, une fausse boîte noire (enregistreur de vol de l'avion) et aucun fait matériel puisque le juge ne s'est même pas rendu sur les lieux. On a fait perdurer cette accusation de la justice française jusqu'en 2022 pour finir en un non-lieu. Alors qu'il est certain que des militaires français ou leurs collègues rwandais ont prélevé des éléments matériels sur l'avion (boîte noire) ou sur le site (débris de missiles) et que ces preuves ont été emmenées en France ou apportées par des Rwandais, aucun élément matériel n'a été fourni à la justice.

L'instruction de la plainte contre l'ex-capitaine Paul Barril, qui est mêlé à cet attentat et qui, de plus, a fourni une assistance militaire à l'armée rwandaise durant le génocide, va être close sans qu'il soit mis en examen.

De même, le juge chargé d'instruire les plaintes de six Rwandais contre l'armée française a prononcé un non-lieu, alors que les militaires français très bien équipés ont assisté à la chasse aux Tutsi durant quatre jours en les observant avec leurs jumelles. La Cour de cassation doit se prononcer sur un dernier recours.

Les séquelles de ce génocide sont loin d'être terminées. La région des Grands lacs a été déstabilisée par le soutien apportée par la France aux tueurs rwandais. Ceux-ci ont fui au Zaïre puis ont tenté à plusieurs reprises des incursions au Rwanda pour « terminer le travail ». Le Rwanda a dû intervenir militairement au Zaïre pour faire cesser ces attaques et forcer au retour la masse des réfugiés entraînés dans leur fuite par les auteurs du génocide. De ces groupes de tueurs il reste un mouvement, les FDLR, qui prétendent ramener la démocratie au Rwanda.

Pour sa part, le président de la République démocratique du Congo (RDC) Félix Tshisekedi se faisait fort en 2023 de déclarer la guerre au Rwanda et d'atteindre Kigali.

Sans compter les immenses souffrances des survivants, l'idéologie du génocide, la haine contre les Tutsi, bat son plein, en particulier en RDC vis-à-vis des Congolais rwandophones. Alors que le Rwanda accueille dans des camps du HCR une centaine de milliers de ces Congolais victimes de persécutions, il est accusé en Europe d'envahir le Congo pour piller ses richesses minéralogiques. Les Occidentaux n'auraient jamais pillé le Congo ?

Tout ceci fait s'interroger sur ce que nos responsables politiques appellent « nos valeurs ». L'indifférence de notre pays vis-à-vis du fait que nos dirigeants en 1994 ont permis, pour le moins, qu'un million de personnes soient mises à mort pose question.

La confusion dans laquelle se trouvent aujourd'hui les partis de gouvernement de l'époque, Parti Socialiste, RPR devenu Les Républicains et UDF, n'a-t-elle pas son origine dans ces mensonges, dans cette négation d'un immense crime d'État ?

Comment la justice peut-elle condamner un homme qui en a tué un autre alors que des politiciens, qui ont laissé massacrer par « nos amis » des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, sont protégés de toute poursuite. C'est le fondement même de notre société qui est remis en cause.

Comment pouvons-nous condamner Vladimir Poutine qui écrase l'Ukraine alors que nous avons autorisé un génocide dans le but de garder le contrôle du Rwanda et d'étendre notre domination sur le riche voisin, l'actuelle République démocratique du Congo ?

Il est prévisible que ce crime va être tenu en dehors des débats dans la prochaine campagne pour l'élection présidentielle et qu'il seront centrés autour du thème de l'extrême droite. À l'époque, cette extrême droite n'était pas au pouvoir et n'est pas responsable direct des actions de la France au Rwanda en 1994, bien que celles-ci relèvent du registre nazi.

On dira que, par le passé, bien des crimes commis par notre pays outre-mer ont été effacés par l'oubli. Cependant, je garde un vif souvenir de la démarche d'Emmanuel Macron qui a reconnu en 2018, certes en des termes implicites, que le mathématicien Maurice Audin avait été assassiné par les parachutistes français à Alger en 1957 alors que l'armée française prétendait qu'il s'était évadé et que les tribunaux achoppaient au secret d'État et à la loi d'amnistie.

Cet acte remarquable montre que, dans l'état actuel de nos institutions, il n'y a que le président de la République qui puisse lever le secret d'État. Précisément pour le Rwanda il l'a fait mais, comme je l'ai souligné plus haut, la commission d'historiens a été contrainte à ne pas formuler de conclusions qui pourraient conduire à des poursuites pénales.

Alors que s'ouvre la campagne pour l'élection d'un nouveau président, ne conviendrait-il pas de demander, s'agissant du génocide des Tutsi de 1994, que le chef de l'État, actuel ou futur, s'engage à transmettre à la justice – notamment dans le cadre de l'instruction visant l'ex-capitaine Paul Barril – les éléments en possession

des militaires français relatifs à l'attentat du 6 avril 1994 à Kigali, ainsi que les pièces prélevées sur les lieux du crash et du tir (boîte noire, débris de missiles) ?

Il serait également souhaitable que soient rendues accessibles certaines archives soustraites à la Commission Duclert, notamment celles de responsables de l'époque, comme le chef d'état-major particulier du président de la République, celles de Jean-Christophe Mitterrand, conseiller Afrique de son père (1986-1992), ou encore les écoutes de la DGSE concernant les réseaux de mercenaires de Paul Barril et Bob Denard. Ces derniers sont intervenus durant le génocide en soutien à l'armée gouvernementale rwandaise, dont l'implication a été établie, notamment par la condamnation de son chef d'état-major, le général Augustin Bizimungu, par le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

La seule mise en cause explicite de la commission d'historiens vise le président de la République monsieur François Mitterrand. Un des exemples les plus frappants du soutien du président Mitterrand à la cause des auteurs du génocide est le suivant : au Conseil des ministres du 22 juin 1994, alors que les soldats du FPR sont en passe de vaincre l'armée et les milices auteurs des massacres, le président Mitterrand « rappelle que le Rwanda, comme le Burundi, est essentiellement peuplée de Hutus. La majorité des habitants a donc soutenu naturellement le gouvernement du président HABYARIMANA. Si ce pays devait passer sous la domination tutsie ethnique très minoritaire qui trouve sa base en Ouganda où certains sont favorables à la création d'un "Tutsiland" englobant non seulement ce dernier pays mais aussi le Rwanda et le Burundi, il est certain que le processus de démocratisation serait interrompu. »¹ Le président de la République laisse ainsi entendre que, pour la défense de la démocratie, il faut empêcher la défaite des auteurs du génocide. Sauver la « démocratie » justifierait donc un génocide !

Par conséquent, n'est-il pas tout à fait anormal que des rues comme à Strasbourg portent le nom de François Mitterrand, alors que durant le génocide, il suffisait qu'il prenne son téléphone pour faire stopper les tueries ? Le fait qu'à Paris une certaine « Très grande bibliothèque » porte son nom n'est-ce pas aussi prolonger la « défaite de la pensée » dont parle le rapport Duclert ? Faut-il rappeler que les assassinats perpétrés en Algérie qui dépassent de beaucoup le cas de Maurice Audin ont été effectués alors que François Mitterrand était ministre de la Justice ? Enfin, il est connu que François Mitterrand a tout fait pour protéger de poursuites judiciaires son ami René Bousquet qui a chargé la police française de rafler les Juifs de 1942 à 1943. Il l'invitait même à sa table à Latche comme le montre cette photo : <https://francegenocidetutsi.org/BousquetLatche1973.pdf>

1. *Conseil des ministres (extraits Rwanda) [Déclaration de François Mitterrand]*, Présidence de la République (France), 22 juin 1994. <https://francegenocidetutsi.org/ConseilDesMinistres22juin1994.pdf>

Jusqu'à quand, Madame la députée, allons nous, citoyens français et aimables citoyennes, piétiner la vérité et mariner dans ce cloaque d'indignité ?

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'assurance de ma considération distinguée.

J. Morel